



CONSIGNES SANITAIRES AU 2 SEPTEMBRE 2020



TOUTES LES PRATIQUES BOULISTES SONT AUTORISÉES

L'ouverture du boulodrome dépend de l'autorisation du gestionnaire. La préfecture peut imposer des restrictions supplémentaires. Toute manifestation de plus de 1500 personnes doit être déclarée au préfet.



GESTES BARRIÈRES ET DISTANCIATION PHYSIQUE OBLIGATOIRE

Se laver régulièrement les mains - tousser ou éternuer dans son coude
utiliser un mouchoir jetable - pas de contact physique



MASQUE OBLIGATOIRE (SAUF PRATIQUANTS) EN ESPACE COUVERT

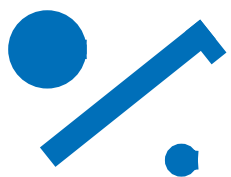
BOULODROMES EXTÉRIEURS : SELON LE DÉPARTEMENT

Hors du terrain : toute personne de plus de 11 ans doit porter le masque.
Sur le terrain : les joueurs, arbitres, ramasseurs de boule, marqueurs et commissaires sont exemptés. Les remplaçants et encadrants doivent toujours porter le masque.



GEL HYDROALCOOLIQUE EN FOND DE JEU

Utilisation obligatoire à l'entrée sur les jeux et après chaque toucher du visage ou mouchage en cours de jeu.



EN JEU : MATÉRIEL ET DISTANCIATION

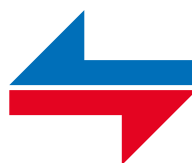
Désinfection des boules, but et cinquante. Utilisation d'un but et d'un cinquante par joueur. Na jamais toucher un objet qui n'est pas le sien. Ramassage des boules en alternance. Distance de 1.5m entre joueurs. Ne pas se croiser lors des déplacements.



DÉSINFECTION
fréquente des
locaux et des
sanitaires



CONSOMMATION
uniquement à
table si la buvette
est autorisée



CROISEMENT
interdit entre les
spectateurs en
tribunes



AFFICHAGE
des consignes
sanitaires liées
au COVID-19